



Protocole sanitaire

Mise en œuvre à partir du 25 octobre 2021

CONTEXTE :

La COVID-19 est une maladie causée par l'infection liée au nouveau coronavirus SARS-Cov-2. Elle se manifeste essentiellement par des symptômes respiratoires, fièvre, toux et difficultés respiratoires. Il peut exister aussi d'autres symptômes comme perte de l'odorat, douleur de gorge, douleurs musculaires généralisées, céphalées, et, dans une moindre mesure, nausées, vomissements et diarrhées.

Selon les données scientifiques actuelles, ce virus se transmet principalement par :

- Contact direct : dissémination de particules respiratoires, produites quand une personne infectée, tousse, respire ou parle et qui peuvent être inhalées ou se poser dans la bouche, les narines ou les yeux de personnes à proximité

De manière atténuée et à un degré moindre, ce virus peut se transmettre également par :

- Contact indirect : contact des mains avec une superficie ou un objet infecté

La présence d'un ou surtout de plusieurs de ces symptômes constitue une alerte. Vous devez rester à votre domicile ou regagner votre domicile et contacter par téléphone votre médecin traitant ainsi que la direction de l'établissement. Vous devez également vous isoler et éviter tout contact.

Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement, appelez-le 141 ou 08 01 00 47 47 ou 300.

Lors de l'année scolaire 2020-2021, l'établissement a pu accueillir les élèves par demi-groupes dans le pur respect de son protocole sanitaire et des règles et consignes édictées par les autorités marocaines. Depuis début octobre 2021, les rassemblements dans les espaces fermés et ouverts ne doivent pas dépasser 50 personnes, sauf autorisation spéciale. De plus, le 30 septembre 2021, le ministère de l'Éducation nationale de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique marocain a rédigé un nouveau protocole sanitaire. Les différents mode d'enseignement à mettre en place sont les suivants :

-) **Maintien des gestes barrières et des mesures de protection sanitaire**
-) **Mise en place de la vaccination des élèves de 12 à 17 ans.**



LYCEE FRANCAIS VICTOR HUGO - MARRAKECH



Ce document liste les mesures urgentes et spécifiques qui sont mises en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires à la reprise des activités scolaires en présentiel pour les élèves et les personnels à **compter du 25 octobre 2021**. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer selon les décisions des autorités sanitaires locales et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Seul le respect des mesures préventives permet de limiter les risques d'infection.

Textes de références :

- Instructions du ministère marocain de l'éducation nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la formation des cadres publiées le 28/08/2020, modifiées par la circulaire conjointe 078/2020 du 5 octobre 2020
- Communiqué du ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du 28 août 2021
- Protocole sanitaire - Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 ; par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, du 30 septembre 2021
- Protocole sanitaire du lycée Victor Hugo du 4 septembre 2020, modifié le 6 septembre 2021
- Note du service pédagogique de l'AEFE « Accueillir et former les élèves à la rentrée 2020

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE FRANCAIS VICTOR HUGO - MARRAKECH



PREALABLE :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

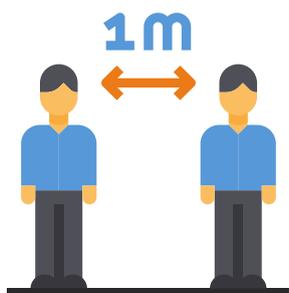
Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Tous les personnels, adultes et élèves à partir du CP sont dans l'obligation de porter un masque de protection.

SOMMAIRE

- 1-LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE
- 2-L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES
- 3-L'ENTRÉE ET LA CIRCULATION DES ELEVES
- 4-L'ORGANISATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE
- 5-PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES LOCAUX
- 6-LA COMMUNICATION ET LA FORMATION
- 7-CONDUITE A TENIR EN PRESENCE D'UNE PERSONNE MALADE OU SUSCEPTIBLE DE L'ETRE
- 8-REGULATION DU PROTOCOLE SANITAIRE
- 9-ANNEXES



1. LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE



Dans tous les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cafétérias, etc.), la distanciation physique doit être respectée. Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique doit aussi être respectée. Aucun rassemblement de plus de 50 personnes n'est autorisé à l'intérieur comme dans les espaces extérieurs de l'établissement. Les rassemblements sont également interdits devant les entrées et sorties de l'établissement.



Dans tous les lieux susceptibles de recevoir du public extérieur (caisse, secrétariats, vies scolaires...), des vitres en plexiglas ont été installées afin d'assurer une sécurité optimale des personnels ainsi que des visiteurs. Du gel hydro-alcoolique est également à disposition et un protocole de désinfection des locaux identique aux salles de classe est mis en œuvre (désinfection complète le matin puis durant le temps de midi). Les agents de sécurité ont reçu des instructions par note de service afin qu'ils régulent le nombre de visiteurs selon la capacité des salles d'attente pour chaque service concerné.

2. L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

A) Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon, en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique fournie par l'établissement peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé le plus souvent possible et à minima :

- À l'arrivée dans l'école ou l'établissement
- Après chaque récréation et au retour de la pause méridienne
- Avant chaque repas
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile
- Avant et après chaque utilisation d'un clavier d'ordinateur





B) Les autres gestes et règles à impérativement respecter

- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter après usage dans une poubelle
- Saluer sans se serrer les mains et éviter les embrassades ou accolades

C) Le port du masque

Pour les personnels :

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du lycée pour tous les personnels et adultes. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle. L'établissement met à disposition de ses personnels un premier lot de 6 masques, renouvelable autant que de besoin.

Pour les élèves :

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- Pour les élèves de maternelle, le port du masque n'est pas recommandé.
- Pour les élèves de l'élémentaire, du collège et du lycée, le port du masque est obligatoire dans l'établissement.



Chaque famille doit prévoir des masques en nombre suffisant (2 masques par jour) en privilégiant les masques en tissu lavables par rapport aux masques chirurgicaux jetables qui mettent plusieurs centaines d'années à se détruire dans la nature. Pour mémoire les masques en tissu doivent être changés toutes les 4 heures environ et être lavés systématiquement après chaque utilisation, avec une eau suffisamment chaude. Après une dizaine de lavages ils ne doivent plus être utilisés. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants mais en cas d'oubli ou de perte de masque dans la journée, l'établissement proposera un masque pour protéger l'enfant. Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Pour les autres usagers de l'établissement :

Toutes les personnes extérieures à l'établissement (parents, intervenants extérieurs, livreurs...) doivent se présenter à la loge de l'établissement, signer le registre d'accueil, Respecter les gestes barrières et le port du masque dans l'enceinte de l'établissement. Une prise de température sera effectuée de façon systématique.



D) La ventilation et la climatisation des classes et des autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation par les enseignants, au moment du déjeuner en l'absence de personnes et pendant le nettoyage des locaux. **Le dernier occupant de la salle de cours (midi et soir) quitte la salle en laissant les fenêtres "côté cour" ouvertes. Les fenêtres situées "côté couloir" restent fermées.**

Dès lors que les conditions climatiques le permettent (températures, intempéries), il est recommandé de laisser les fenêtres et portes ouvertes durant les cours.

L'utilisation de la climatisation, centralisée ou individuelle, est compatible avec l'usage des locaux. Des contrats de maintenance passés avec des prestataires extérieurs garantissent un nettoyage régulier des filtres, à raison d'une visite tous les 30 jours.

Les brasseurs d'air s'utilisent uniquement fenêtres ouvertes.

3. L'ENTRÉE ET LA CIRCULATION DES ELEVES

Avant d'entrer dans l'établissement :

- Respecter la distance physique des élèves
- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement
- Éviter le rassemblement des parents et des élèves à l'entrée de l'établissement

Toute personne entrant dans l'établissement doit se présenter à l'accueil, s'inscrire sur le registre des entrées. Personne n'est autorisé à pénétrer dans l'établissement sans masque. Un relevé de température est effectué à l'entrée par un agent de sécurité.

Aux abords du lycée, les personnels de l'établissement ne peuvent assurer la sécurité et le respect des gestes barrières (présence sur la voie publique, attroupement...).

La surveillance par les personnels de l'établissement s'arrête dès le portail franchi par les élèves. Il est impératif pour les familles qui attendent leur enfant sur le trottoir de respecter la distanciation physique et de récupérer leur enfant dès la fin des cours afin de limiter son exposition au risque de contamination.

A) Le matériel scolaire

Chaque élève doit venir avec son propre matériel scolaire. Il est demandé à l'élève qu'il prévoise un paquet de mouchoirs jetables, une gourde d'eau (si possible en aluminium) ainsi qu'un flacon de gel hydro-alcoolique (pour les élèves du secondaire uniquement). Une modification des fontaines à eau de l'établissement permettant de remplir les gourdes de façon sécurisée a été réalisée. Aucun matériel ne peut être prêté, ni emprunté. Il est préconisé de désinfecter le matériel scolaire régulièrement. Les échanges de goûters, de fournitures scolaires et d'affaires individuelles à usage privée sont proscrits.

Chaque élève devra venir au lycée avec en sa possession 2 masques. Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition des élèves à proximité de chaque salle de classe et dans tous les endroits recevant du public. Il est recommandé de procéder à un lavage des mains régulier.

En cours d'EPS, les élèves viennent dans la mesure du possible en tenue (excepté la tenue de natation).



B) Entrée et sortie des élèves

L'entrée à la maternelle : Les enfants sont amenés et déposés à la porte de la classe. Un seul parent est autorisé à pénétrer dans l'établissement, sous réserve du respect des consignes sanitaires en vigueur (prise de température, port du masque et désinfection des mains).

L'entrée du CP au CM2 : Les élèves accèdent seuls à l'établissement par les portails dédiés à chaque niveau et rejoignent leur salle de classe. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement.

L'entrée au secondaire : Les tourniquets d'accès pour les élèves du secondaire sont retirés afin de minimiser les contacts. Au moment des entrées, en simultané avec l'ouverture de l'accès situé au niveau des portillons, le portail d'accès de sécurité sera également ouvert afin d'éviter un attroupement des élèves devant l'établissement. Des personnels de surveillance seront répartis sur ces deux points d'entrée afin de réguler les flux. L'ensemble des salles de classe seront ouvertes et accessibles aux élèves avant la première heure de cours. Les élèves entrent et s'installent dans leur salle de classe en attendant le début du cours.

Une signalétique indiquera aux élèves les chemins à suivre pour se rendre dans leur salle. Ils devront se référer à leur emploi du temps pour connaître leur destination.

Les professeurs principaux procéderont à une formation sur les gestes barrières pour l'ensemble des élèves dès leur premier jour de reprise des cours.

Pour rappel, le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement.

La sortie à l'école maternelle : Comme pour les entrées, un seul parent vient récupérer à la sortie son enfant à l'entrée de la classe, dans le respect du dispositif sanitaire (port du masque, distanciation physique, lavage des mains et prise de température).

La sortie du CP au CM2 :

- Positionnement de tous les élèves par groupe classe dans la cour de récréation élémentaire 5 mn avant l'heure de la sortie sous la responsabilité des enseignants
- Sortie cadencée des élèves par niveau, une classe après l'autre, les élèves en file indienne dans le respect de la distanciation physique
- Les élèves d'élémentaire pour lesquels l'accompagnateur récupère un élève en maternelle attendront à l'extérieur de l'établissement

La sortie au secondaire :

- Sortie cadencée des élèves par bâtiment, une classe après l'autre, les élèves en file indienne dans le respect de la distanciation physique
- Respect de la distanciation physique à l'extérieur de l'établissement par les accompagnateurs pour la reprise des élèves
- Il est formellement interdit aux accompagnateurs et aux élèves de s'attrouper devant le portail

Un affichage explicatif sera apposé dans et autour des entrées de l'établissement.



C) Dans les salles de classe

Le port du masque est obligatoire à partir du CP.

Un marquage spécifique au sol indique le sens de circulation dans les bâtiments afin d'éviter les mélanges des flux.

Les salles sont ventilées après chaque heure de cours par les enseignants.

Chaque salle de classe est entièrement désinfectée **quotidiennement à l'aide d'une solution adaptée et normée.**

Un nettoyage des salles sera également effectué en fin de journée ou le matin.

Du gel hydro-alcoolique est à disposition des élèves et enseignants à proximité de chaque salle.

Des vitres en plexiglas sont installées sur les bureaux à la demande des professeurs du primaire, le cas échéant.

Un protocole spécifique est mis en place pour les enseignements en salles de sciences et de technologie (joint en annexe).

Il est rappelé que les tables ne doivent en aucun cas être déplacées de leur position initiale afin de respecter la distanciation physique entre les élèves.

D) Les récréations

Des cours de récréation spécifiques sont dédiées pour chaque bâtiment. Pour le primaire, les récréations sont décalées afin d'éviter la présence d'un grand nombre d'élèves simultanément.

E) Au CDI

L'accès au CDI se fait dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

Un maximum de 35 personnes est admis à pénétrer au CDI de façon concomitante. Les déplacements sont réduits au minimum. Le CDI est ventilé à chaque interours.

L'entrée s'effectue par la porte de secours et la sortie par la porte principale.

Un lavage des mains est obligatoire avant l'entrée au CDI. Le port du masque est obligatoire

Les rayonnages sont libres d'accès. Le prêt s'effectue par réservation sur le portail E-sidoc ou sur sollicitation directe des personnels.

Le matériel informatique est désinfecté régulièrement.

F) Aux sanitaires

Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés toutes les heures.

Le passage aux sanitaires devra se faire dans le respect des gestes barrières et de distanciation

Les élèves doivent se laver les mains en entrant et en sortant des toilettes. Il est interdit de boire directement au robinet.





G) L'accès à l'infirmerie

L'accès à l'infirmerie se fait dans le respect des gestes barrières. Une prise de température est faite à l'entrée de l'infirmerie.

L'infirmerie accueille uniquement les élèves nécessitant des soins infirmiers d'urgence. L'espace du service de santé ne peut accueillir simultanément que 3 personnes.

Les accompagnateurs ne seront pas acceptés dans l'enceinte de l'infirmerie, ces derniers retourneront en classe immédiatement.

Le médecin scolaire recevra les parents et / ou les élèves demandeurs uniquement sur rendez - vous le mercredi matin.

H) L'accès à l'administration et à la vie scolaire

Les élèves et leurs familles doivent se rendre à l'administration en portant le masque et respecter les gestes barrières.

I) Les sorties et transport scolaire

Il est obligatoire d'avoir fait au moins une 1re dose du vaccin contre la Covid19 pour bénéficier du transport scolaire. A terme, le pass sanitaire complet sera nécessaire.

Les montées et descentes du bus doivent se faire de manière ordonnée.

Sont également obligatoires : la désinfection des mains et port du masque ainsi que la prise de température avant de monter dans le transport. A l'intérieur, le respect de la distanciation physique est de rigueur.

4. L'ORGANISATION DU SERVICE DE RESTAURATION

Pour les élèves demi-pensionnaires du primaire, un ordre de passage est établi par classe. Des tables sont attribuées pour chaque classe afin d'éviter au maximum le brassage des élèves. Les élèves sont autorisés à enlever leur masque une fois installés face à leur plateau.

Tous les employés qui servent les repas doivent porter des toques, des masques ainsi que des gants en plastique qui doivent être changés régulièrement.

Un protocole spécifique dédié aux installations de cuisine transmis par le prestataire PROXYREST est annexé au présent protocole sanitaire et détaille les mesures prises par la société.

A l'intérieur de la salle de restauration et des cuisines, des produits d'hygiène doivent être mis à disposition (savons, mouchoirs, produits désinfectants).

5. PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Conformément aux directives, le protocole de nettoyage de l'établissement est disponible à l'accueil pour les usagers de l'établissement.



LYCEE FRANCAIS VICTOR HUGO - MARRAKECH



Il prévoit, pour toutes les salles de classe et l'infirmerie, le passage à deux nettoyages par jour et la mise à disposition de pulvérisateurs désinfectants, de gel hydro alcoolique, de lingettes désinfectantes et de rouleaux essuie-tout. Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés toutes les heures.

Les salles de classe sont désinfectées quotidiennement selon la disponibilité des locaux, en veillant plus particulièrement aux heures de travail des élèves. Le produit utilisé est l'AEROSEPT (ISOTEC).

Les salles de classe de l'école primaire et du bâtiment scientifique sont désinfectées après la dernière heure de cours.

CHAQUE JOUR APRES LES COURS :

Un nettoyage approfondi des salles de classe et des sanitaires est réalisé chaque soir après les cours, de 17h à 22h, selon un protocole transmis préalablement à la société de nettoyage de l'établissement.

Gel hydro-alcoolique disponible à l'entrée de chaque salle de classe pour le secondaire, dans les couloirs d'accès aux classes pour l'élémentaire et la maternelle, ainsi que dans les classes du primaire et les locaux dédiés à la reprographie.

EN COURS DE JOURNEE :

Désinfection et contrôle de l'état des sanitaires. En plus du nettoyage régulier, les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains sont nettoyées et désinfectées régulièrement et en particulier lorsqu'elles sont visiblement souillées. Il s'agit par exemple des poignées de porte, des boutons d'ascenseur, des interrupteurs d'éclairage, des poignées de toilettes, des comptoirs, des mains courantes, des surfaces d'écran tactile et des claviers.

CAS PARTICULIERS :

1. Les jeux de cour de la maternelle sont désinfectés par pulvérisation après chaque récréation afin de garantir une sécurité d'utilisation pour les enfants.
2. Un protocole spécifique et distinct est élaboré pour le fonctionnement des salles de TP de sciences et de technologie, en ce qui concerne notamment la désinfection du matériel et le respect des règles de distanciation physique. Ce protocole est joint en annexe.

6. LA COMMUNICATION ET LA FORMATION

A) Pour le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés par les infirmières aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.

B) Pour les parents

Ils sont clairement informés :

- Des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises
- De leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.)



- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C)
- De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné
- Des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel
- De la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève
- Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie
- De l'organisation de la demi-pension

C) Pour les élèves

- Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.
- Une brigade « lavage des mains » est mise en place dans l'établissement.

7. CONDUITE A TENIR EN PRESENCE D'UNE PERSONNE MALADE OU SUSCEPTIBLE DE L'ETRE

Un espace spécifique annexe à l'infirmierie est dédié uniquement à l'accueil d'un malade suspecté d'être infecté par le COVID-19, en attendant sa prise en charge par la famille.

L'accès à l'infirmierie est réservé à un seul élève à la fois. Les malades éventuels patientent dans le couloir de l'infirmierie où est prévu un traçage pour matérialiser la distanciation sociale. Des sièges sont disponibles en salle d'attente.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes (toux, éternuements, essoufflement, fièvre) en cours de journée chez un élève :

1. **Isolement immédiat de l'élève dans un local annexe de l'infirmierie avec poursuite stricte du respect des gestes barrières**
2. **Appel aux parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant**
3. **Rappel aux parents de la procédure à suivre : éviter les contacts, appeler le 141 ou un médecin avant de se rendre au cabinet pour consultation (le médecin décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant)**
4. **Identification des cas-contacts**
5. **Nettoyage approfondi du local d'infirmierie**

En cas de fièvre supérieure à 38°C, l'élève ne reviendra en classe qu'après un avis écrit du médecin traitant.



LYCEE FRANCAIS VICTOR HUGO - MARRAKECH



En cas de test positif, la direction du lycée Victor Hugo en informera les autorités sanitaires et la collectivité de rattachement ainsi que le poste diplomatique et l'AEFE. Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade seront informés également, par courrier électronique ou appel téléphonique le cas échéant.

S'il s'agit d'un adulte (enseignant, assistantes maternelles, surveillants), celui-ci devrait pouvoir quitter immédiatement l'école par ses propres moyens si son état le permet. La direction du LVH sera informée par téléphone ainsi que le poste diplomatique, l'AEFE et les autorités locales. En cas de test positif, les personnels et les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront informés également, par courrier électronique ou appel téléphonique le cas échéant.



Procédure de gestion à suivre en cas de découverte d'une infection au virus :

- **Lorsque 3 cas ou plus sont enregistrés dans la même classe en une semaine**, celle-ci doit être fermée pour une période de 7 jours. Les élèves ne sont cependant pas obligés de passer un test PCR au début ou à la fin de la période de suspension de l'enseignement présentiel.
- **Lorsque 10 cas ou plus sont enregistrés dans différentes classes au niveau de l'établissement**, celui-ci doit être fermé avec mise en place de l'enseignement à distance pour une période de 7 jours, en coordination avec les autorités compétentes.
- **Lorsqu'un personnel de l'établissement est infecté** : la personne doit respecter une quarantaine d'une durée de 7 jours, avec suivi des cas contacts pendant ladite période.

8. REGULATION DU PROTOCOLE SANITAIRE

Une régulation du dispositif est mise en œuvre. Chaque semaine, il s'agit d'évaluer l'application des mesures prises et de proposer d'éventuels ajustements, dans le cadre d'un dialogue social régulier et ouvert.

La commission Hygiène et Sécurité de l'établissement se réunira régulièrement pour évaluer le dispositif.

Toute difficulté doit être signalée sans attendre par courrier électronique à l'adresse suivante :
sec- proviseur@citescolairehugorenoir.org

9. ANNEXES

- *Protocole sanitaire TP*
- *Protocole PCS1*
- *Fiches de prise en charge infirmerie*
- *Protocole Restauration*